



DECLARATION SUR L'HONNEUR

A retourner à

Commission Nationale des Titres Restaurant
Service Assimilés
32 rue Brison – 42335 ROANNE Cédex

Secrétariat Général
32 rue Brison
42335 ROANNE CEDEX

www.cntr.fr

N° SIRET de l'établissement objet de la demande. A renseigner si absent ou à modifier si différent.	⇒		
--	---	--	--

Je soussigné (e) (*Nom, Prénom, Qualité, société ou filiale régionale gestionnaire des encaissements, adresse de la société ou de la filiale régionale gestionnaire des encaissements*)

.....

.....

.....

.....

atteste sur l'honneur que :

- je m'engage à respecter les dispositions de la charte relative aux titres-restaurant dans le détail spécialisé de la distribution automatique signée le 7 juin 2017 par les Présidents de la NAVSA et de la CNTR. Cette charte est consultable sur le site internet de la CNTR (cntr.fr) ;
- je m'engage à fournir, sur demande de la CNTR, la liste mise à jour des entreprises au sein desquelles sont déployés les distributeurs automatiques qui acceptent les titres-restaurant ;
- les distributeurs automatiques équipés d'un module de lecture de titres-restaurant sur support papier doivent être dotés d'une fonctionnalité permettant de vérifier que ces titres n'ont pas été tamponnés par un autre distributeur ou établissement ;
- le dispositif mis en place par l'employeur, en collaboration avec ma société, exclut toute subvention directe et indirecte de l'employeur destinée à la prise en charge de la restauration de ses salariés ;
- seuls les articles déclarés éligibles par la Commission Nationale des Titres-Restaurant peuvent être payés par titres-restaurant.
- les titres-restaurant sont acceptés par les distributeurs automatiques exploités par ma société sous réserve de la reconnaissance automatique et systématique :
 - . de l'article éligible qui doit être réalisée par tout moyen approprié ;
 - . du titre-restaurant utilisé pour payer le ou les articles éligibles, qu'il soit sur support papier ou dématérialisé.

Fait le à

Signature :

Toute fausse déclaration ou faux renseignement est passible des sanctions prévues à l'article 441-2 du code pénal.

<u>Renseigner les coordonnées de la personne à contacter :</u>	
- Nom :
- Téléphone : Portable :
- E-mail :	

Il est recommandé de renseigner tous les champs (notamment les coordonnées mail), afin que les émetteurs de titres-restaurant prennent contact.